



Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Déposé / Reçu le

31 JAN. 2020

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles



20023461

ode

N° d'entreprise : 0641 835 736

Dénomination

(en entier) : Département Central de Fractionnement
(en abrégé) : CAF-DCF

Forme juridique : SPRL

Adresse complète du siège : Avenue de Tyras 109, 1120 Bruxelles

Objet de l'acte : Nomination

Il résulte du procès-verbal dressé le 9 mai 2019 que l'associé unique a pris la résolution suivante :

1. A décidé de renouveler le mandat de la SCRL PwC Reviseurs d'Entreprises, ayant son siège social à 1932 Sint-Stevens-Woluwe, Woluwedal 18, comme commissaire pour un terme de trois ans. Cette société désigne Monsieur Kevin Veetraeten, réviseur d'entreprises, pour la représenter et le charge de l'exécution du mandat au nom et pour le compte de la SCRL. Le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des associées appelée à statuer sur les comptes annuels de l'exercice social qui sera clôturé le 31 décembre 2021.

Il résulte de la procuration du 11 décembre 2019, que le conseil d'administration a pris la résolution suivante :

1) Donne tous pouvoirs à Me Axel Maeterlinck, Me Nikita Tissot ou tout autre avocat du cabinet Simont Braun, établi à 1050 Bruxelles, avenue Louise 149/20, chacun agissant seul, pour accomplir au nom et pour le compte de la Société toutes les formalités de publication légale relatives aux résolutions adoptées le 21 juin 2019 par l'assemblée générale de la Société et, en particulier, la publication d'un extrait de la décision de l'assemblée générale précitée aux annexes au Moniteur belge, la mise à jour de l'inscription de la société à la Banque-Carrefour des Entreprises et, à cette fin, pour signer tous documents, accomplir toutes démarches utiles auprès du greffe du tribunal de commerce, des Guichets d'Entreprises et de la Banque-Carrefour des Entreprises et, d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire

Nikita Tissot

Avocat au sein du cabinet Simont Braun

Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 11/02/2020 - Annexes du Moniteur belge